

2.2 – Préserver et reconquérir la biodiversité

FICHE-ACTION
17

AMÉLIORER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DE L'ENSEMBLE DES MILIEUX

Ambition

Objectifs stratégiques

Préserver et reconquérir la biodiversité afin de limiter son effondrement.

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.

Objectifs opérationnels

Mettre en place un plan paysages.

Mettre en place un plan de gestion des remparts.

Réaliser un Atlas de la Biodiversité.

Faire un diagnostic de l'offre pédagogique disponible.

Mettre en œuvre une stratégie de communication et de diffusion de l'information.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB, Conseil Départemental 64 Natureparif, Office Français de la Biodiversité (OFB), associations, Office du Tourisme, bureau d'étude, écosociologue

Éléments DE CONTEXTE

L'effondrement de la biodiversité met en péril le fonctionnement des écosystèmes et, indirectement, des sociétés humaines elles-mêmes, en altérant les services que leur rendent les écosystèmes. On peut citer les services d'approvisionnement (production de nourriture, médicaments et autres produits consommables) et les services de régulation (stabilité du fonctionnement des écosystèmes, résistance des communautés végétales aux espèces de plantes exotiques et aux infections par les pathogènes, stockage du carbone, fertilité des sols).

Le cercle vicieux qui lie érosion de la biodiversité et dégradation des systèmes naturels aboutit, en fin de compte, à accroître la pauvreté et la fragilité des sociétés face notamment au changement climatique.

Toutes les causes de l'effondrement actuel de la biodiversité résultent des activités humaines :

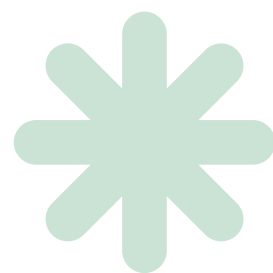
- 30 % des impacts sont liés à la destruction et l'artificialisation des milieux naturels.
- 23 % des impacts sont liés à la surexploitation des ressources naturelles et au trafic illégal d'espèces.

- 14% des impacts sont liés au changement climatique global.

- 14% des impacts sont liés à la pollution des océans, des eaux douces, du sol et de l'air.

- 11% des impacts sont liés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Cette perte de biodiversité est un facteur de risque au moins aussi fort que le dérèglement climatique pour l'habitabilité de notre planète. Il est donc crucial de contribuer à la montée en conscience et en connaissance des citoyens sur les rôles-clés assurés par les écosystèmes naturels et la multitude de services rendus par la nature. La mobilisation des collectivités est à cet égard essentielle et contribuera également à améliorer le cadre de vie des habitants, améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens et prévenir les risques environnementaux.



Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La biodiversité compte parmi les 4 objectifs principaux du Plan Climat de la Communauté Pays Basque. Son premier axe porte sur la préservation du territoire et de ses habitants, ses ressources naturelles et ses activités, dans une logique d'adaptation au changement climatique :

- FA 1.1 Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire.
- FA 2.1 Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Basque.

Ces enjeux sont aussi traités dans les orientations du SAGE Adour-Aval :

- C4 Restaurer la continuité écologique.
- C5 Préserver et valoriser la biodiversité.
- D3 Prendre en compte durablement les milieux aquatiques et humides dans l'aménagement du territoire.
- F3 Communiquer sur les milieux aquatiques et humides, et sur la biodiversité et sur les projets du territoire.

Concernant le paysage, les grands ensembles sont décrits dans l'atlas des paysages Pyrénées-Atlantiques.

Descriptif DE L'ACTION

Bayonne compte 40% d'espaces naturels sur son territoire, qui sont un réservoir de biodiversité à préserver, restaurer, connecter, développer, et dont il faut valoriser le rôle indispensable auprès des acteurs locaux et des habitants. À travers cette action, la Ville s'engage à :

1 — Définir et mettre en œuvre un Plan Biodiversité, Milieux et Paysages

Le Plan Biodiversité, Milieux et Paysages aura pour objectif de donner un nouveau cadre stratégique et opérationnel en faveur de la restauration de la biodiversité et de renforcer la mise en réseau des acteurs du territoire.

Il comportera à la fois une approche naturaliste (écosystèmes et milieux naturels) et paysagiste (patrimoine et identité paysagère, espaces paysagers et services rendus par la nature). Concrètement, il permettra de :

- Renforcer la connaissance de notre biodiversité, de nos milieux et de nos paysages, développer l'utilisation et la diffusion de cette connaissance.
- Poursuivre et conforter les actions mises en place pour préserver, développer et restaurer la biodiversité, les milieux et les paysages.
- Accompagner, sensibiliser et fédérer les acteurs locaux.
- Définir et mettre en place une gouvernance pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre et leur impact sur la biodiversité et les paysages.

Plusieurs plans de gestion sont d'ores et déjà mis en œuvre ou en cours de finalisation pour gérer les espaces verts municipaux, les remparts, la Plaine d'Ansot, les barthes de l'Urdains et les barthes d'Illbarritz.

Divers classements environnementaux identifient une valeur paysagère et environnementale sur l'Adour et la Nive (périmètre Natura 2000, ZNIEFF, Espace Naturel Sensible...). Afin de renforcer cette reconnaissance de patrimoine naturel, la Ville a engagé une procédure pour un classement en réserve naturelle nationale pour la partie aval du bassin versant de la Nive, principalement dans le secteur de la Plaine d'Ansot.

Par ailleurs, un carnet de paysage et une charte de l'arbre ont été élaborés et participent à la reconquête de la biodiversité. Enfin, une étude sur les continuités écologiques, dont le but est de conforter les trames verte, bleue, noire et brune, est en cours d'élaboration.

Afin d'accentuer son action, la Ville s'engage à mobiliser des moyens pour réaliser le plan Biodiversité, Milieux et Paysages, à travers :

- L'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
- L'intégration de la démarche « Territoire engagé pour la nature », dans la continuité de l'ABC.
- La mise en place d'un plan paysage pour intégrer l'implantation de haies dans la ville, de prairies naturelles, de bosquets afin d'améliorer toutes les liaisons, interconnexions et relations qui participent à la biodiversité et à la trame de fraîcheur.
- La mise en place d'un plan de gestion des remparts avec un volet biodiversité ambitieux.
- L'adaptation des modalités d'entretien des espaces (périodes d'intervention, techniques utilisées...) pour favoriser la présence et la diversité des pollinisateurs.
- La protection et le développement du paysage arboré public et privé.
- La réactivation d'un plan de gestion différenciée pour les espaces verts qui favorisera des méthodes d'entretien des espaces verts avec des techniques plus respectueuses des cycles

biologiques des espèces.

- La mise en place d'un programme de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire de la commune.

2 — Mettre en œuvre un plan d'animation de la nature en ville

Depuis de nombreuses années, la Ville réalise des opérations de sensibilisation sous différentes formes et auprès de publics variés.

Pour améliorer les fonctionnalités écologiques des milieux, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement et l'implication des citoyens et partenaires sur la nature en ville.

Trois niveaux d'intervention peuvent être identifiés :

- Sensibiliser les habitants et usagers à la nature en ville et accompagner les initiatives citoyennes.
- Permettre et encourager l'engagement citoyen au sein de projets favorisant la nature en ville.
- Soutenir et développer la participation citoyenne à la création et à la gestion d'espaces de nature en ville.

Certaines démarches mises en place par la Ville y contribuent déjà, comme par exemple le déploiement du permis de végétaliser, ou encore l'installation des ruchers à Balichon et Caradoc, la création du verger des remparts, etc. Il s'agit à présent de les renforcer à travers :

- **La réalisation d'un état des lieux/diagnostic de l'offre pédagogique** disponible sur le territoire de la commune, pour identifier les moyens déjà mis en œuvre et aller vers une « uniformisation de l'information », à associer à une étude auprès des Bayonnais sur le niveau d'appropriation et de connaissance de la nature en ville. Il s'agira entre autres d'augmenter l'offre pédagogique sur Bayonne Nord, avec le développement d'un plan culturel scientifique rive droite.

- **La mise en œuvre d'une stratégie de communication et de diffusion de l'information** vers tous les publics, incluant les agents de la Ville et le CCAS et des institutions présentes sur le territoire. Veiller à diversifier les moyens de relais de l'information (journaux de communication interne, Bayonne Mag...), créer des liens avec l'office du tourisme...

Créer un support de communication « les bons gestes » à destination des habitants présents et futurs (à fournir au moment de la délivrance du permis de construire par exemple).

- **La sensibilisation des particuliers et des partenaires à la biodiversité**, au respect de la trame verte dans leurs jardins, dans les espaces verts publics et privés (bailleurs, aménageurs, syndicats, entreprises, copropriétés) : clôtures végétales, haies, création de perméabilité dans les murs de séparation – passages à faune. L'accompagnement de l'appropriation citoyenne de la nature en ville s'appuiera également sur le Muséum, le jardin botanique, les ruchers, les espaces de biodiversité créés (jardins partagés et autres espaces pédagogiques) sur tout le territoire. Les Bayonnais seront initiés aux sciences participatives pour qu'ils puissent contribuer à enrichir l'inventaire qui sera réalisé dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité.

- **Le déploiement d'un volet d'éducation/ sensibilisation /formation et rendre les particuliers pro-actifs**, via la création d'un réseau de jardins, soutenu financièrement par la Communauté Pays Basque et la Ville de Bayonne, afin de proposer un programme pluriannuel de formation et d'information aux jardiniers des jardins partagés et familiaux pour cultiver de manière favorable à la biodiversité. Tendre à développer ce réseau sur un plan multigénérationnel (écoles, EHPAD...).

La Ville de Bayonne organisera également une conférence par an sur une thématique que les jardiniers souhaiteront approfondir.

Cette action est en lien avec les Fiches Actions 14 « Perméabiliser la ville pour la rafraîchir et préserver le cycle naturel de l'eau » et 25 « Accompagner le changement de mode de vie et de consommation ».

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 350 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Identification d'un objectif chiffré concernant la biodiversité à horizon 2026 ou 2030
- Un programme d'actions identifié avec indicateurs d'avancement
- Description précise de tous les ensembles paysagers (y compris leur évolution historique et à venir au regard des projets urbains)
- Un programme d'action (préservation / évolution)
- Informer et sensibiliser +/- 100% de la population aux enjeux de la biodiversité, y compris les futurs porteurs de projets immobiliers et les propriétaires de jardins privés
- Nombre de personnes sensibilisées au cours de chaque opération, y compris les visiteurs de la Plaine d'Ansot et du Muséum

D'IMPACT :

- Surface de zones protégées par type de statut (ENS, EBC, Réserve Naturelle...)
- Indicateurs en lien avec le niveau de connaissance (nombre d'espèces / groupes / surfaces prospectées / recouvrement de la cartographie « habitats », des espèces remarquables...)
- Taux de recouvrement de la connaissance acquise

